



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5020261

N/REF : 5/02/2025 9H15 C:002640 I:00302
V/REF : E81000
V/Email reçu le Mercredi 05/02/2025 à 9H15

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-3042
IMMEUBLE : LE PARADIS
43/45/47/49, RUE M. BERTHELOT
69120 VAULX EN VELIN

Dardilly, le 25 Février 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 45D RUE MARCELLIN BERTHELOT - LOGEMENT M SULEJMAN T 0652515849
AU RDC

MOTIF : INTERVENIR SELON CHIFFRAGE EXPERT POUR LA VERIFICATION DU LOGEMENT T3
- LES LOCATAIRES ATTENDENT NOTRE INTERVENTION POUR ACHETER DE NOUVEAUX
ELEMENTS DE CUISINE

Donneur d'ordre : Mme E. ARNOLD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 10/02 A 14H45 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR SULEJMAN AU RDC
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA CUISINE SUITE A UN DEGAT DES
EAUX
CONTROLE DES ECLAIRAGES ET APPAREILLAGES
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE
VERIFICATION DES LIGNES ET REALISATION TESTS D'ISOLEMENT POUR
VERIFICATION DES LIGNES, RAS, PAS DE DEFAULT.
NOTRE TECHNICIEN A CONSTATE QUE TOUT FONCTIONNAIT CORRECTEMENT ET QUE
LES MURS ETAIENT SECS
INSTALLATION OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 25/02/25 à 07H29 Mme E. ARNOLD

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,10	32,10
1,00	Contrôle installation/mesure isolement	1	155,25	155,25

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5020261

TOTAL H.T.	187,35
T.V.A. a 10,00%	18,73
TOTAL T.T.C.En EURO	206,08

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E81000
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Elodie ARNOLD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

0802 - 0815.

Prestation Parties Privatives

HP 3042 - DDE 250103 - SULEJMAN, Travaux à réaliser entre le 05/02/2025 et le 28/02/2025

Votre contact : M. Jean-Christophe TOVIENYE (0622973793)

VAULX EN VELIN PARADIS (ALH - 3042 - 006 - 08)
45D RUE MARCELLIN BERTHELOT
69120 VAULX EN VELIN Logement n° 034394, porte n°0401,
Rez-de-chaussée, Type 3

Occupant : 514724/42 M. MME SULEJMAN Iljaz
Domicile : 0952024173 portable : 0652515849

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	300,00	1,00 FOR	300,00	10,00%
Selon chiffrage expert pour une vérification électrique du logement				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		300,00 €
Total TVA	10,00%	30,00 €
Total TTC		330,00 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR